Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902514-20251218-2025D68-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2025D68
CREATION D'UN CODE SERVICE POUR L'OPERATION "CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX"

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monique NEDELLEC, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 12 décembre 2025
Présents : Monique NEDELLEC, Marc BOIZARD, Laurent THOMAS, Isabelle BIDEAU, Michel CLEACH, Anaïs MURLA, Clément REUNGOAT, Marie-France ROLLAND.
Absents ou excusés : Yves-Marie DAYOT (procuration à Michel CLEACH), Emmanuel TOCQUER (procuration à Monique NEDELLEC), Julie HOFER (procuration à Isabelle BIDEAU), Stéphane REMEUR (procuration à Laurent THOMAS), Anne-Flore CZERWINSKI.
Secrétaire de séance :
Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 8
Votants : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment les articles relatifs à :
- la TVA applicable aux logements sociaux (taux réduit à 10 %),
- la livraison à soi-même d'immeubles (LASM),
Vu la nécessité de suivre précisément les dépenses, la TVA facturée et la TVA due au titre de la LASM,
Vu la decision d'agrément PLUS n°20251028075 du 04/11/2025 délivrée par l'Etat,

Considérant que l'opération de construction de 4 logements sociaux rue Ar Pont doit faire l'objet d'un code service dédié pour isoler les dépenses d'investissement et la TVA sur cette opération, ainsi que les écritures liées à la livraison à soi-même ;
Ce code permettra d'assurer la traçabilité de toutes les dépenses et de la TVA afférente à l'opération.
Les dépenses d'investissement, études et maîtrise d'œuvre seront imputées à ce code service.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide:
DE DEMANDER au comptable public la creation d'un code service spécifique dédié à l'opération "Construction - 4 logements sociaux".
ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Anaïs MURLA

Le Maire,
Monique NEDELLEC

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT 29 (Finistère)